



VEILLE JURIDIQUE n°2022-11 décembre 2022

Les informations qui constituent cette veille sont issues :

- des journaux officiels
- des recueils des actes administratifs
- de Environnement Magazine
- de la lettre infos des collectivités locales
- de la Gazette des Communes
- d'Agreste Bretagne

Les thèmes abordés sont :

- **[l'eau destinée à la consommation humaine](#)** (Autorisation de prélèvement et périmètres de protection, production et distribution, tarification et redevance, administration, divers...)
- **[l'eau et les milieux aquatiques](#)** (réglementation, usages de l'eau, redevance, eaux pluviales, programme de surveillance, divers...)
- **[les marchés publics](#)** (principes fondamentaux, passation des marchés, exécution des marchés, contrôle des marchés, dispositions diverses, règlement des litiges, délégation de service public...)
- **[l'agriculture](#)** (programme d'actions et mesures agri-environnementales, pmpoa, produits phytosanitaires, divers...)
- **[divers](#)** (rapports généraux, études INSEE, projet d'intérêt départemental...)

Certaines informations juridiques font l'objet d'un commentaire.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Thème	Eau potable – Mode de gestion
Type d'infos	Jurisprudence
Intitulé	Eau et assainissement : l'État veut pour le 1er janvier 2023 la fusion des budgets « régie » et « DSP »
Source	<i>La Gazette des Communes du 14 décembre 2022</i>
Commentaire	La Cour Administrative d'Appel de Nantes, non sans mal, aura finalement su tordre le bras aux services de l'État. Ceux-ci préconisaient en 2020, lors de la première vague de transfert aux EPCI à fiscalité propre des compétences eau et assainissement, la création de plusieurs budgets annexes différenciés par mode de gestion (Régie / DSP) et ce pour chaque service transféré. Mais aujourd'hui, tirant les conséquences de la décision de la CAA de Nantes en date du 08 janvier 2021, ces mêmes services de l'État n'ont eu d'autre choix que d'adapter leur doctrine. Explications des enjeux.

Thème	Eau potable – Production
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2022-12-19-00002 du 19 décembre 2022 portant sur la modification des arrêtés préfectoraux d'autorisation de l'usine d'eau potable de Plessis-Beucher à CHATEAUBOURG
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°269 du 19 décembre 2022</i>
Commentaire	Modification de la filière de traitement

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Une inspection high-tech des canalisations d'eau pour Suez et Sénéo
Source	<i>Actu-Environnement du 2 décembre 2022</i>
Commentaire	Faut-il remplacer toutes les canalisations de plus de soixante-dix ans ? Pas forcément, répondent Suez et Sénéo qui, dans les Hauts-de-Seine, ont sollicité Xylem pour effectuer un diagnostic du réseau avec ses robots à ultrasons. Une première en France.

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	A Nevers, une application repère les fuites d'eau sur les réseaux
Source	<i>La Gazette des Communes du 30 décembre 2022</i>
Commentaire	L'intercommunalité Nevers agglomération a mis au point une appli qui lui permet de mieux piloter la distribution d'eau et, surtout, de repérer les pertes sur le réseau.

Thème	Eau potable – Qualité Eau Potable
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	« Polluants éternels » dans l'eau : comment la France va-t-elle s'y attaquer ?
Source	<i>Actu-Environnement du 30 décembre 2022</i>
Commentaire	En Union européenne, le suivi dans l'eau des PFAS, polluants chimiques omniprésents, sera obligatoire en 2026. Dorothee Laperche, journaliste chargée du dossier, revient sur les difficultés à les surveiller et à s'en débarrasser.

Thème	Eau potable – Directive Eau potable
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	La directive « Eau potable » est transposée - Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022, JO du 23 décembre.

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine - SMG EAU 35

2D, allée Jacques Frimot 35000 Rennes

Tél : 02 99 85 50 69

Courriel : contact@smg35.fr

Source	<i>La Gazette des Communes du 23 décembre 2022</i>
Commentaire	<p>Une ordonnance relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine transpose la directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dite « directive eau potable ». Cette directive fixe de nouvelles règles pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables.</p> <p>Les principaux axes de cette directive sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réaffirmation de l'accès à l'eau potable pour tous dans tous les territoires, y compris ultra-marins, avec des rendus réguliers à la Commission européenne sur cette mise en œuvre effective ; • la révision des paramètres à surveiller dans l'eau, avec l'intégration de nouveaux paramètres, tels que les composés perfluorés ; • la révision des exigences de qualité associées à ces paramètres ; • la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, du captage jusqu'au robinet du consommateur, pour l'ensemble des acteurs concernés ; • une meilleure information sur la qualité de l'eau potable, pour tous les usagers. <p>Par conséquent, l'ordonnance transposant la directive a notamment pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition des besoins essentiels en eau potable des personnes pour garantir de bonnes conditions de santé et d'hygiène et la définition des usages domestiques avec des précisions sur les usages pour lesquels l'eau destinée à la consommation humaine est requise ; • de nouvelles responsabilités pour les communes et leurs établissements publics de coopération en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau public de distribution, telles que l'identification et l'information des personnes ayant un accès insuffisant à l'eau ; • le déploiement d'une démarche préventive qui a fait ses preuves pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur avec l'obligation de réaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, pour les personnes responsables de la production ou de la distribution de l'eau ce qui conduira à la réforme de la politique de préservation de la ressource en eau des captages sensibles aux pollutions par les pesticides notamment. Cette réforme pourra pleinement s'appliquer dès lors que la définition des captages sensibles, dont les bases sont introduites par cette ordonnance dans le code de l'environnement, sera fixée par arrêté ministériel après concertation avec les acteurs en particulier du monde agricole comme largement exprimé lors de la consultation du public. L'évolution introduite consiste également en une rationalisation des périmètres de protection de captage et la possibilité de contribuer à la mission de préservation de la ressource en eau, pour les collectivités qui le souhaitent, en liaison avec le préfet afin d'établir un programme d'action encadrant les pratiques qui dégradent la qualité des points de prélèvement. Cette dernière obligation s'applique également aux personnes responsables de la distribution d'eau à l'intérieur de locaux ou établissements recevant du public.

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2022-12-14-00004 du 14 décembre 2022 portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine (Page 3)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°267 du 15 décembre 2022</i>
Commentaire	L'Ille-et-Vilaine passe d'une situation d'« alerte » à une situation de« vigilance » pour les secteurs « milieux aquatiques » et « Alimentation en eau potable »

Thème	Eau et milieux aquatiques – Administration
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2022-12-13-00004 du 13 décembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat du Bassin versant du Couesnon (SBC) (Page 35)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°267 du 15 décembre 2022</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – Agence de l'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	L'agence de l'eau Loire-Bretagne a soutenu plus de 4 100 projets en 2022
Source	<i>Environnement magazine du 21 décembre 2022</i>
Commentaire	Gestion de la ressource en eau, préservation des milieux aquatiques, et épuration des eaux usées... Près de 4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 270,5 millions d'euros en 2022.

MARCHES PUBLICS

Thème	Marchés publics – Exécution de marchés publics
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Assujettissement de l' indemnité d'imprévision à la TVA dans les contrats publics
Source	La lettre d'infos des collectivités locales n°225 du 13 décembre 2022
Commentaire	La DAJ actualise son question-réponse sur l'assujettissement de l'indemnité d'imprévision à la TVA dans les contrats publics.

AGRICULTURE

RAS

DIVERS

RAS